

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11/04/23

### DÉLIBÉRATION N° C.2023-11

### ADHESION A L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Date de la convocation  
04/04/2023

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mardi 4 avril 2023, le Comité, conformément à la loi, délibèrera quel que soit le nombre de personnes présentes ou représentées.

**Le 11/04/23 à 14h30**, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
CAVITTE Pascal		F. SERRE	x		
DARBON Alain					
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry	x				
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	x				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise	x				
TOTAL / 10 (45% des voix)	3	1		4	94,5

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.					
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
TAGUET Jean-Marie			X		
VIDAL Marie-Laure					
ZIOLO Eric					
<b>23</b> CHEVREUX Laurence					
DEFEMME Catherine					
JOUANNETAUD Marinette					
LEGER Jean-Luc					
MARTIN Valéry	X				
SIMONET Valérie					
<b>87</b> LARDY Brigitte					
MALET Patrick					
TOTAL / 16 (25 % des voix)	2	1		3	52,5

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
BUJON Marc		G. BREHIN	X		
CORNELISSEN Tony					
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal					
VMM BONNET-TENEZE V.	X				
BOUCHOT Estelle	X				
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla					
SAVIGNAC Sylvie	X				
VEM CHAUMEL Romain					
COURTEIX Nadine					
FRAYSSE Marie					
CGS BAUMGARTEN Christophe					
BONIFAS Marina					
LETELLIER Thierry					

	NICOUX Renée			x		
	SIMONS Benjamin					
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard	x				
	ROULLAND René					
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	COLIN Juliana		JP BOSDEVIGIE	x		
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent					
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	8	2		10	30

#### Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier	x				
BELIN Aurélie					
BEYNEL Liliane	x				
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Clément					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHARTIER Pierre					
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée					
COULON Martial					
COURTEIX Michel			x		
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline					
FLAMENT Mélanie					
FONTAINE Guillaume					
FOURGNAUD Claudine					
GAGE Pascal	x				
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOU GAS Bruno	x				
HUNDZINGER André			x		
ISLJAM Servetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.	x				
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel					
LALY Denise					
LAUZANNE Claudie	x				
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain	x				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence					

MORATILLE Gérard		J. NOUAILLE	x		
NOUAILLE Josette	x				
PENEL Eric	x				
PEREON Julien					
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène					
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel		P. BRUGERE	x		
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves					
VEYRET JérémY					
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine					
VIROLLE Sabine	x				
ZANELLI Philippe	x				
TOTAL / 65	21	2		23	

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume					
BERTRAND Michel					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève	x				
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier					
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre	x				
DUMEYNIÉ Jean-Claude			x		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle					
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine					
MOUNAUD Patrick			x		
PARDANAUD Christian					
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier					
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique			x		
ZUCCA Alain					
TOTAL / 43	5			5	

## Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine					
BLANQUET Géraldine	x				
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
FOHR Mariette					
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle	x				
KONINGS Paul					
LAHAYE Françoise			x		
LE GRAND Yannick					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles	x				
SUDRON Frédéric		MC GARDELLE	x		
VERGER Roland					
TOTAL / 15	4	1		5	
Communes et EPCI=30 % des voix	38	5		43	63

**Personnels du Syndicat mixte :** Juliette GIOUX, Guillaume RODIER, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Marie MAZURIER, Nathalie HARANG.

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la délibération n°2021.2112.SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 12 décembre 2021 relative à l'évolution de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine ;

**Vu** la convention du 24 mars 2022 portant sur l'évolution de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, en application de la convention cadre Etat-Région ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité du 16 mars 2023 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine en tant qu'établissement public de coopération environnementale et l'adoption de ses statuts ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Contexte :**

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé des Agences Régionales de la Biodiversité afin de coordonner les actions de l'Etat, des Régions et de l'Office français de la biodiversité en faveur de la préservation de la biodiversité.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'une Agence Régionale de la Biodiversité en 2018 sous statut associatif. Son champ d'action couvre les enjeux biodiversité et eau en s'appuyant sur le réseau des acteurs du territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Valorisation et diffusion de la connaissance sur les écosystèmes, l'état de la biodiversité et de la ressource en eau,
- Accompagnement des politiques publiques et des projets dans les domaines de l'eau et de la biodiversité,
- Communication, sensibilisation et mobilisation des citoyens autour de ces enjeux.

Du fait de l'importance des enjeux régionaux relatifs à la biodiversité, la Région, l'Etat, l'Office français de la biodiversité et l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine souhaitent faire évoluer le cadre juridique de l'Agence du statut associatif à celui d'Établissement public de coopération environnemental. Cette transformation permettra une meilleure intégration des services de l'Etat et de l'Office français de la biodiversité à sa gouvernance et la sécurisation de ses moyens budgétaires.

Elle devrait être effective au 1er juillet 2023 sous réserve de la décision du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine.

#### **Description du projet :**

---

A l'occasion du changement de statut de l'Agence régionale de la biodiversité, l'Etat et la Région ont souhaité qu'un parc naturel régional puisse être associé à sa gouvernance.

Ils sollicitent le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin pour intégrer le conseil d'administration de cet établissement public en tant que représentant d'un PNR de Nouvelle Aquitaine.

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 12.3 des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin, il appartient au Comité syndical de se prononcer sur l'adhésion du Syndicat mixte à un établissement public,

#### **Proposition :**

---

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- d'approuver le principe de l'adhésion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin à l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine à l'occasion de sa transformation en établissement public de coopération environnementale ;
- d'autoriser le Bureau syndical à désigner un représentant et son suppléant au conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente décision.

**LE COMITE SYNDICAL,**  
**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

## DECIDE

- d'approuver le principe de l'adhésion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin à l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine à l'occasion de sa transformation en établissement public de coopération environnementale ;
- d'autoriser le Bureau syndical à désigner un représentant et son suppléant au conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente décision.

Nombre de délégués en exercice : 182

**Présents : 43/ Votants : 50 (dont 7 pouvoirs) / Pour : Unanimité/ Contre : / Abstention :**

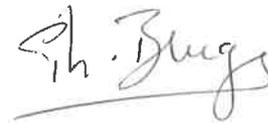
Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité

Le 13.04.23  
et qu'elle a été affichée

Le 19.04.23

REÇU LE  
19 AVR. 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORREZ)



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*